ORPC Séance 17 septembre 2025

Le Conseil Intercommunal de la protection civile du district de Nyon s'est réuni le 17 septembre à Tannay.

Au cours de cette soirée le Conseil a pris 2 décisions :

- il a adopté le budget 2026 tel que proposé par le CODIR.
  Ce budget est en baisse par rapport a celui de 2025 (-56'160 CHF). La principale inquiétude pour le budget est l'abandon de participation financière pour les jours de services des astreints de la part du Canton.
  Ceci représente une perte de 57'000.-CHF par an pour notre ORPC.
  Le coût par habitants se monte à 22,71 soit une hausse de 0,6% par rapport au budget 2025 (22,58 en 2025). Le budget total se monte à 2'703'270.00 de charge.
  Le coût pour Founex se monte à 85'111.15.-CHF
- D'approuver un crédit d'étude pour effectuer la phase 2 de la réhabilitation du bâtiment du l'ORPC à Prangins. Pour 67'000.-CHF.
  Cet étude vise a chiffrer la phase 2 des travaux pour la mise en conformité du bâtiment de l'ORPC afin d'offrir un lieu de travail pleinement sécurisé pour la sécurité civile.

Communication :

- La phase 1 des travaux pour le bâtiment de Prangins s'est bien déroulée et est conforme au montant du préavis voté par le Conseil Intercommunal. Les travaux offre enfin un environnement optimal pour le fonctionnement de l'ORPC.
- La réorganisation de l'ORPC vaudoise est abandonnée. Cette réorganisation prévoyait d'avoir un commandement unique pour tous les ORPC du canton de Vaud.
  Cet abandon et le changement du chef de service au sein de l'administration cantonale ont amélioré la relation entre les ORPC et le Canton.
- La situation de l'ORPC du district est bien meilleure qu'en début de législature.
  les équipes dirigeante ont pris leur marque et apportent une sérénité à cet organisme. Le CODIR est content de laisser pour la prochaine législature une situation bien meilleure qu'en 2021.

Fait le 18 septembre 2025 par Thomas Morisod